*[Le format de cette feuille de travail n’est pas rigide. Celle-ci peut aider une équipe à déterminer les éléments essentiels qui doivent être consignés pour documenter ses travaux. Au besoin, créer une feuille de travail pour chaque contrôle évalué. Se reporter à la section BVG Audit 4025 Contrôles internes, pour obtenir un complément d’information.]*

**Objectif :** Évaluation du caractère adéquat de la conception et de la mise en œuvre d’un contrôle essentiel lors de la phase de planification d’un audit. Les conclusions sont reportées dans le modèle *Évaluation des risques et des contrôles* (MERC).

|  |  |
| --- | --- |
| **Contrôle (moyen et méthode)** | **Risque(s) connexe(s)** |
| [Le contrôle (ou moyen et méthode) évalué – c.-à-d. Contrôle 1; Contrôle 2; etc. du modèle MERC] | [Le risque qui devrait être atténué par le contrôle évalué] |
| **Sommaire des travaux effectués** | **Lien vers les travaux réalisés** |
| Entrevues avec des représentants appropriés de l’entité | [Renvoi (ou hyperlien) pour étayer les travaux réalisés à l’appui de l’évaluation et de la conclusion tirée. Au besoin, ajouter une courte description.] |
| Examen de la documentation pertinente |  |
| Test(s) de cheminement |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **A — Évaluation du caractère adéquat de la conception du contrôle**  L’équipe d’audit tient compte de nombreux facteurs lorsqu’elle évalue le caractère adéquat de la conception d’un contrôle. Plusieurs de ces facteurs sont décrits ci-après. Ils doivent être examinés ensemble, car ils sont souvent interreliés. Aucun élément n’est plus important qu’un autre; cependant, une seule défaillance fondamentale peut parfois rendre le contrôle inadéquat. Pour obtenir un complément d’information, se reporter la section BVG Audit 4025 Contrôles internes.   * **Existence** — Lorsqu’un contrôle essentiel est manquant ou inexistant, sa conception est par définition inadéquate. * **Objet et pertinence** — Le contrôle est-il adapté aux risques? Fonctionnera-t-il comme prévu? * **Exhaustivité et couverture** —Le contrôle est-il appliqué à tous les éléments requis? Tous les facteurs ou éléments pertinents sont-ils pris en compte? Lorsqu’un contrôle est appliqué à un échantillon d’opérations plutôt qu’à toute la population d’opérations, l’entité a-t-elle une bonne stratégie fondée sur les risques? * **Rapidité** — Le contrôle est-il appliqué en temps opportun pour répondre aux événements connexes? * **Fréquence** — Le contrôle est-il appliqué à la bonne fréquence (quotidiennement, mensuellement, annuellement)? * **Clarté** — Le contrôle est-il bien documenté et communiqué aux personnes responsables? * **Niveau de cohérence, de discrétion ou de subjectivité** — L’application du contrôle est-elle prédéfinie ou peut-elle faire l’objet d’une interprétation ou d’un jugement? A-t-on clairement défini ce qui constitue un écart et les mesures qui doivent être prises lorsqu’il y a un écart? * **Degré de séparation des tâches** — Le fonctionnement du contrôle est-il lui-même distinct du processus qui est contrôlé? Les diverses activités liées au contrôle lui-même sont-elles séparées? * **Fiabilité de l’information utilisée lors de l’application du contrôle** — L’information utilisée pour appliquer le contrôle est-elle fiable? * **Compétence des responsables** — Les personnes concernées possèdent-elles les connaissances et l’expérience appropriées? * **Suivis mis en œuvre** — Les problèmes ou anomalies relevés font-ils l’objet d’un suivi approprié et en temps opportun? Est-ce que les suivis peuvent être effectués? | |
| [Déterminer si la conception du contrôle (ou des contrôles) est adéquate pour atténuer le ou les risques concernés. Expliquer la raison.] | |
| **CONCLUSION GÉNÉRALE SUR LE CARACTÈRE ADÉQUAT DE LA CONCEPTION**  À la lumière des travaux réalisés, formuler une conclusion sur le caractère adéquat de la conception du contrôle (ou des contrôles) pour atténuer le ou les risques visés | |
|  | La conception du contrôle est adéquate. |
|  | La conception du contrôle N’EST PAS adéquate. [Si l’équipe conclut que la conception du contrôle n’est pas adéquate, il ne sera peut-être pas nécessaire d’évaluer sa mise en œuvre.] |
| **Justification** | [Donner brièvement toute autre raison à l’appui de la conclusion générale sur le caractère adéquat de la conception. Si en général, les évaluations présentées ci-dessus sont claires, il n’est peut-être pas nécessaire d’ajouter quoi que ce soit ici. Cependant, si certaines de ces évaluations donnent à penser que la conception du contrôle est adéquate, mais que d’autres suggèrent le contraire, il faut envisager d’ajouter des précisions pour décrire comment l’équipe a évalué ces informations contradictoires pour formuler sa conclusion.] |

|  |  |
| --- | --- |
| **B — Évaluation de la mise en œuvre du contrôle**  Organiser au moins un test de cheminement pour permettre à l’équipe d’évaluer la mise en œuvre du contrôle visé | |
| [À la lumière du test (ou des tests) de cheminement, le contrôle (ou les contrôles) a-t-il été mis en œuvre comme prévu selon les résultats des travaux qui sont documentés dans la section sur la conception?  Si tel n’est pas le cas, les différences relevées nuisent-elles à la capacité du contrôle (ou des contrôles) d’atténuer le risque (ou les risques) visé? Donner une description et une explication, et tout autre élément nécessaire.] | |
| **CONCLUSION GÉNÉRALE SUR LA MISE EN ŒUVRE :**  À la lumière des travaux réalisés, formuler une conclusion indiquant si le contrôle a été **mis en œuvre** de manière à atténuer les risques visés | |
|  | Le contrôle a été bien mis en œuvre. |
|  | Le contrôle n’a pas été bien mis en œuvre. |
| **Justification** | [Si nécessaire, donner brièvement toute autre raison pour étayer la conclusion générale sur la mise en œuvre du contrôle.] |